

DÉLIBÉRATION Conseil d'administration

Séance du 29 septembre 2020

Délibération n°138-2020 Point 4.6.1 Point 4.6.1 de l'ordre du jour Paiement partiel du Master 2 de pédagogie en sciences de la santé 2018-2020 de cadre formateur à l'hôpital de Haguenau

EXPOSE DES MOTIFS:

La Faculté de médecine souhaite que le Conseil d'administration de l'université accorde un dégrèvement à l'hôpital de Haguenau, étant donné qu'une partie de la formation a déjà été prise en charge par ce dernier en 2018-2020.

La somme due pour l'année universitaire est de 1 616 euros au lieu de 3 900 euros.

Annexe: lettre explicative

Délibération:

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve le paiement partiel du Master 2 de pédagogie en sciences de la santé de cadre formateur à l'hôpital de Haguenau.

Résultat du vote :

37
27
27
0
0

Destinataires:

- Madame la Rectrice déléguée pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

Fait à Strasbourg, le 1er octobre 2020

Le Directeur général des services par intérim

Christophe DE CASTELJAU

(Metally